



Commission Centrale d'Arbitrage

## 21 ème COURSE DES ILES COURSE EN SOLITAIRE AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **COURSE DES ILES**

Dates complètes : **du Dimanche 31 Mai au Vendredi 5 Juin 2015.**

Lieu : **PIRIAC – L'HERBAUDIÈRE – YEU – PORT HALIGUEN - ILE AUX MOINES.**

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE HOEDICAIS**

### 1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Les navires doivent être homologués et équipés pour une navigation à plus de six milles d'un abri.

1.3 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique

(adresse du document sur le site internet de la FFVoile :

[http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond\\_doc/CCA/reglement\\_publicite\\_ffv.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf))

### 2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

### 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de groupe OSIRIS 7 à 28 inclus, classes C,D,E, et R3,R4 des tables FFVoile OSIRIS ( HN ) H 108 et H109 .

Deux ou trois flottes seront créées en fonction du nombre et des dimensions des bateaux inscrits

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse indiquée en fin de document au plus tard le 01 Mai 2015.

3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription définitive :

- les licences FFVoile valides 2015 portant le cachet médical .
- l'autorisation de port de publicité
- la Carte d'Identité OSIRIS ( HN ) valide 2015.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **4 DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

##### **Montant total : 360 €**

- Réservation du numéro de cagnard par envoi d'un chèque de 100 € en remplissant et retournant le bulletin d'inscription ci-dessous.
  
- Versement du solde de l'inscription, soit 260 € par chèque pour le 01 Mai 2015.
  - *Les frais de dîners de départ de d'arrivée sont inclus dans les droits d'inscription.*
  - *Les frais de place dans les ports sont inclus dans les droits d'inscription, du Dimanche 31 Mai au soir au Vendredi 5 juin au soir inclus.*
  - *En cas de désistement, les droits versés restent acquis au club organisateur.*

#### **5 PROGRAMME**

##### **5.1 Confirmation d'inscription, jauge et contrôles :**

PORT DE PIRIAC.

Dimanche 31 Mai 2015 de 9 h à 12 h et de 13.30 h à 19 h

##### **5.3 Jours de course :**

**5.4** Lundi 1 Juin. 8 heures. Piriac – L'Herbaudière.

**5.5** Mardi 2 Juin. 9 heures. L'Herbaudière – Ile d'Yeu.

**5.6** Mercredi 3 Juin – Jeudi 4 Juin - 14 heures. Ile d'Yeu – Port Haliguen

**5.7** Vendredi 5 Juin. 9 heures. Port Haliguen – l'île aux Moines

**5.9** L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 8h50 le Lundi 16 Juin.

#### **6 INSTRUCTIONS DE COURSE**

##### **6.1 Prescription FFVoile :**

*Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.*

**6.2** Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

#### **7 PARCOURS**

Les annexes « Parcours » seront remises aux concurrents à la confirmation d'inscription.

#### **8 CLASSEMENT**

**8.1** Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL.

Le Système de Points « a minima » de l'annexe A s'appliquera.

**8.2** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.

**8.3** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 2.

#### **9 PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Un cadeau et une coupe à chaque vainqueur de série.

#### **10 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle ISAF 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage

matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**11 ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile .

**12 FRAIS DE SEJOUR DANS LES PORTS**

Les bateaux ne versent pas de droit de séjour dans les ports visités, du Dimanche 31 Mai au soir au Vendredi 5 juin au soir inclus.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**COURSE DES ILES 2015**

A photocopier et à retourner à

Jean Paul Boisson, 64 rue de Clématites – 44300 NANTES.

Tél : 02 40 50 72 32 - Fax : 02 51 84 34 09

Email : [transquadra@transquadra.com](mailto:transquadra@transquadra.com)

Nom Prénom .....

Profession .....

Année de naissance .....

Adresse .....

Ville ..... CP .....

Tél : .....

Fax : .....

Email : .....

Nom du bateau ( acte de francisation ) .....

Nom pour la course .....

Type ..... Chantier .....

Long ..... Larg ..... Tirant d'eau .....

Numéro de Voile ( obligatoire dans la GV au moins ) .....

Groupe HN net .....

*Joindre Copie du certificat HN en cours ( 2015 )*

Ci joint le chèque de réservation du pavillon de course 100 €.

*( en cas de désistement, pour quelle cause que ce soit, les sommes versées restent acquises au CNH )*